

Raison individuelle

Marchandises et taxe sur la valeur ajoutée

M. Russel Jack vient d'ouvrir un cabinet vétérinaire, spécialisé dans les animaux de compagnie. Il a choisi, pour commencer, la forme juridique d'une entreprise individuelle. Il est assujéti à la TVA. La comptabilisation est au net sur la base des contre-prestations convenues. A côté de son activité de base, il a un petit coin pour la vente de divers produits pour animaux, le shop, tels que nourritures, coussins, laisses, colliers, niches... Il a engagé une assistante-vendeuse à 60% qui s'occupe du shop et de la partie administrative du cabinet à part égale de son temps.



Les consultations et traitements divers (radios, consultations...) sont soumis au taux de TVA à 8.1%. La vente de médicaments seule, selon le système de l'inventaire permanent, avec une marge brute de 60% du prix de vente, est au taux de 2.6%. La vente de produits de l'animalerie, selon le système de l'inventaire intermittent, aux taux de 8.1%.

Voici un extrait de la balance des comptes au 30 septembre :

	Débit	Crédit
Liquidités (caisse et banque)	39 800,00	
Créances commerciales - clients cabinet	7 560,00	
Débiteurs divers	3 900,00	
Impôt préalable sur achats de médicaments	125,00	
Impôt préalable sur achats du shop	480,00	
Impôt préables sur investiss. et charges exploitat	2 430,00	
Stock et achat de médicaments	5 300,00	
Stock marchandises shop	8 900,00	
Mobilier et agencement du cabinet	35 000,00	
Appareils et machines du cabinet	120 000,00	
Véhicule d'entreprise	4 500,00	
Autres immobilisations	95 400,00	
Local commercial (cabinet et shop)	320 000,00	
Divers immobilisations du shop	34 000,00	
Fournisseurs de médicaments		2 300,00
Fournisseurs du shop		4 590,00
Bons cadeaux		1 500,00
TVA due 8,1% sur cabinet		4 400,00
TVA due 8,1% sur le shop		320,00
TVA due 2.6% sur les médicaments		275,00
TVA à décaisser - c/c TVA		
Créancier garage Tacot		
Créanciers divers		12 300,00
Hypothèque Migros		180 000,00
Privé	3 450,00	
Capital		100 000,00
Honoraire vétérinaire		165 800,00
Ventes de médicaments		34 050,00
PRAMV sur médicaments	13 620,00	
Déductions obtenus sur activité de base		1 340,00
Déductions accordés sur activité de base	250,00	
Prestation à soi-même		350,00
Achats marchandises du shop	12 400,00	
Ventes marchandises du shop		45 300,00
Frais de cartes, frais de ventes	450,00	
Salaires et charges sociales	28 900,00	
Assurances entreprise	3 400,00	
Frais et entretiens véhicules de livraison	4 129,00	
Charges financières	2 785,00	
Autres charges d'exploitation	34 800,00	
Diverses charges sur le shop	15 230,00	

Informations complémentaires :

Le local commercial est divisé en deux parties : la première pour l'activité de base (cabinet vétérinaire) représente les 75% du local ; la deuxième partie est pour l'animalerie, activité secondaire.

Sur le local commercial, cabinet et shop, est grevée une hypothèque auprès de la Banque Migros. Le prêt a été constitué au 1^{er} janvier de l'année passée et il est remboursé sur 10 ans. Les intérêts sont payés trimestriellement au taux fixe de 2.8%. L'amortissement financier fixe (toutes les années la même somme est remboursée) est payé à la fin de l'année civile, soit au 31 décembre.

Sauf indication contraire, tous les montants sont TVA comprises. Arrondir au franc le plus proche.

Quelques écritures groupées du dernier trimestre :

1. Paiement au 30 septembre des éléments relatifs à l'hypothèque.
2. Le décompte de TVA du troisième trimestre est établi. Passer les écritures nécessaires.
3. Le chiffre d'affaires des consultations (ventes de prestation de service) à crédit du dernier trimestre est de fr. 56'004.— (TVA comprise ici) pour le cabinet vétérinaire. Les ventes à crédit de médicaments sont de fr. 12'608.—.
4. Un client régulier retourne des médicaments non utilisés pour une valeur de fr. 410.—, car un de ses animaux est décédé. Le cabinet lui fait une note de crédit pour des prochains médicaments.
5. Achats à crédit de divers médicaments pour fr. 5'945.—. Le fournisseur accorde une ristourne de fin d'année en cash de fr. 500.— et des gratuités pour fr. 410.—.
6. Les ventes du shop sont de fr. 4'547.— au comptant et de fr. 3'016.— par cartes. Il faut tenir compte de 3% de frais de cartes qui sont retenus sur le prix de vente avec TVA.
7. Achats à crédit de divers produits pour le shop, fr. 3'446.—.
8. Importation à crédit, depuis la Belgique de divers produits pour le shop pour une valeur de € 3'000.— sans la TVA belge. Le cours de l'euro est de 1.15. Paiement de la TVA suisse à la douane. Le transporteur suisse facture fr. 150.— pour l'acheminement de la marchandise.
9. Paiement d'une facture de marchandises liées au shop de fr. 2'352.— après avoir déduit 2% d'escompte.
10. Suite à la demande du shop, un client retourne directement des marchandises à un fournisseur, pour une valeur de fr. 1'286.—. Le cabinet lui rembourse par un virement bancaire. La marchandise avait été achetée pour fr. 323.—. Le fournisseur accorde une note de crédit pour le remboursement.
11. Paiement de la TVA due à l'AFC.

12. Paiement des salaires et charges sociales du trimestre de l'assistante, fr. 3'000.— mensuel.
13. Comptabilisation d'une facture de diverses fournitures de bureau (papier, enveloppes, classeurs, etc.) fr. 485.—.
14. Ordre e-banking pour le paiement des factures déjà comptabilisées :
 - a. service industriel pour électricité fr. 1'260.— ;
 - b. assurances RC et entreprise fr. 4'950.— ;
15. Le chef d'entreprise décide de changer le véhicule. Le garage Tacot, qui est un client régulier au cabinet, lui reprend son ancienne voiture pour fr. 5'200.—. Il lui reprend un nouveau véhicule pour fr. 35'000.—. Il doit installer divers équipements spéciaux pour les interventions d'urgences, fr. 2'500.—. Le paiement s'effectue :
 - a. par compensation ;
 - b. par compensation d'une facture déjà envoyée pour des soins au cabinet pour fr. 4'800.— ;
 - c. par un virement bancaire de fr. 15'000.— ;
 - d. le solde sera réglé l'année prochaine en trois mensualités.Les frais d'immatriculation, facture reçu du service des automobiles est de fr. 40.— et réglé par un virement bancaire.
16. M. Russel se prélève divers produits dans le shop. Les prix affichés en magasin sont de fr. 1'490.—. Le PRA est de fr. 320.—.
17. Ventes au comptant de divers bons cadeaux pour le shop, fr. 1'400.—.
18. Paiement au 31 décembre des éléments relatifs à l'hypothèque.

Quelques écritures d'inventaires et de clôture :

19. Il faut tenir compte d'une diminution de stock de médicaments suite à des vols et des médicaments périmés pour fr. 240.— au PRA.
20. L'inventaire du stock de marchandises pour le shop est de fr. 7'800.—.

Travail à effectuer :

- comptabiliser uniquement les différentes écritures dans le grand livre ;
- ne pas clôturer les comptes et ne pas dresser le compte de résultat et de bilan du fait qu'il ne s'agit que de quelques écritures du dernier trimestre.

